



PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Paspébiac tenue à la salle multifonctionnelle du Centre culturel, le mardi 8 septembre 2020 à compter de 19 h sous la présidence du maire, Monsieur Régent Bastien.

Sont présents à cette séance ordinaire :

Madame Solange Castilloux, conseillère
Madame Nathalie Castilloux, conseillère
Monsieur Henri Alain, conseiller
Monsieur Florian Duchesneau, conseiller
Monsieur Hébert Huard, conseiller
Monsieur Roméo Briand, conseiller

Est également présent :

Monsieur Daniel Langlois, directeur général et greffier

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue publiquement. Des mesures sanitaires et de distanciation physique seront respectées sous les recommandations du ministère de la Santé et des Services sociaux et du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Madame Solange Castilloux**, appuyé par **Monsieur Roméo Briand** et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue publiquement tout en respectant les mesures sanitaires et de distanciation physique sous les recommandations du ministère de la Santé et des Services sociaux et du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

2020-09-249

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Régent Bastien, ouvre la séance à 19 h et souhaite la bienvenue aux conseillers, à Monsieur Daniel Langlois, directeur général et greffier et aux citoyens.

2020-09-250

2. CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur le maire, Régent Bastien, constate que le quorum est atteint.

2020-09-251

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le maire, Régent Bastien, fait lecture de l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Dépôt de documents et de correspondance
 - Lettre de remerciements – Fondation MIRA
 - Invitation inauguration - Site Historique National Banc-de-pêche-de-Paspébiac
 - Rôle d'évaluation de l'exercice financier 2021

5. Approbation des procès-verbaux antérieurs
 - Séance extraordinaire du 29 juin 2020
 - Séance ordinaire du 17 août 2020
6. Administration générale et finances
 - 6.1 Adoption des comptes à payer
 - 6.2 Suivi du budget
7. Affaires des contribuables
8. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 1 108 700 \$ qui sera réalisé le 15 septembre 2020
9. Résolution d'adjudication – Soumissions pour l'émission de billets
10. Modification de la résolution 2020-03-68 pour mandater des représentants de la Ville pour la vente d'une partie du terrain – M. Denis Leblanc
11. Demande de paiement pour honoraires professionnels – Étude St-Onge & Assels
12. Demande de paiement pour AÉRO-FEU - Service incendie
13. Demande de paiement pour GHD - Projet route Day
14. Demande de paiement n° 2 – EUROVIA QUÉBEC – Réfection rue Day Nord – Projet 115197.001
15. Résolution pour mandater un représentant de la ville pour corriger des erreurs lors de la Révision cadastrale 2016 - terrains enclavés aux 4^e Rang, 5^e Rang et 6^e Rang
16. Résolution pour mandater des représentants de la Ville –acquisition de terrains
17. Permission de voirie
18. Octroi de contrat – Soumission ancien garage rue St-Pie X
19. Rapport des conseillers
20. Affaires nouvelles
21. Période de questions
22. Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Henri Alain

APPUYÉ PAR : Madame Nathalie Castilloux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

4. DÉPÔT DE DOCUMENTS ET DE CORRESPONDANCE

- Lettre de remerciements – Fondation MIRA
- Invitation inauguration - Site Historique National Banc-de-pêche-de-Paspébiac
- Rôle d'évaluation de l'exercice financier 2021

2020-09-252

5. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX ANTÉRIEURS

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Hébert Huard

APPUYÉ PAR : Monsieur Henri Alain

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les procès-verbaux des séances antérieures du 29 juin 2020 et 17 août 2020 soient approuvés tels que rédigés.

Conformément à l'article 333 alinéa 2 de la Loi sur les cités et villes, le greffier est dispensé de la lecture des procès-verbaux, des copies ayant été remises à chaque membre du conseil plus de 24 h avant la séance.

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

2020-09-253

6.1 ADOPTION DES COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Solange Castilloux

APPUYÉ PAR : Madame Nathalie Castilloux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les comptes à payer pour le mois d'août 2020 d'un montant de **670 078.63 \$** soient approuvés pour paiement.

2020-09-254

6.2 SUIVI DU BUDGET

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Roméo Briand

APPUYÉ PAR : Madame Solange Castilloux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le rapport « État des activités financières » en date du 31 août 2020 soit adopté.

7. AFFAIRES DES CONTRIBUABLES

- Un groupe d'intérêt favorable à la réalisation du « Parc linéaire » a créé un registre de signatures de citoyens où 325 personnes s'étaient inscrites en début de soirée.
- Une question a été soulevée sur le coût annuel de diffusion sur la télé communautaire Télévag.
- Un citoyen témoigne de son inquiétude quant au nourrissage des animaux (chevreuils) près de sa demeure et de la pratique de la chasse à l'arbalète à faible distance de sa demeure.
- Un citoyen fait une remarque sur le choix du fournisseur de sel (Warwick) et de l'impact environnemental du nombre de camions requis pour le transport.

2020-09-255

8. RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 1 108 700 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 15 SEPTEMBRE 2020

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Paspébiac souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 108 700 \$ qui sera réalisé le 15 septembre 2020, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2004-259	82 500 \$
2004-262	410 700 \$
2004-259	29 800 \$
2004-262	195 700 \$
2020-498	390 000 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et

emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 2020-498, la Ville de Paspébiac souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nathalie Castilloux

APPUYÉ PAR : Madame Solange Castilloux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1er alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 15 septembre 2020;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 15 mars et le 15 septembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire, la secrétaire-trésorière ou en son absence, par le directeur général;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2021.	156 000 \$	
2022.	158 300 \$	
2023.	161 000 \$	
2024.	163 400 \$	
2025.	166 200 \$	(à payer en 2025)
2025.	303 800 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2026 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 2020-498 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 15 septembre 2020), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

2020-09-256

9. RÉOLUTION D'ADJUDICATION – SOUMISSIONS POUR L'ÉMISSION DE BILLETS

Soumissions pour l'émission de billets

Date d'ouverture :	8 septembre 2020	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	3 ans et 7 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	15 septembre 2020
Montant :	1 108 700 \$		

ATTENDU QUE la Ville de Paspébiac a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 15 septembre 2020, au montant de 1 108 700 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article;

1. BANQUE ROYALE DU CANADA

156 000 \$	1,40000 %	2021
158 300 \$	1,40000 %	2022
161 000 \$	1,40000 %	2023
163 400 \$	1,40000 %	2024
470 000 \$	1,40000 %	2025

Prix : 100,00000

Coût réel : 1,40000 %

2. FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

156 000 \$	0,80000 %	2021
158 300 \$	0,90000 %	2022
161 000 \$	1,00000 %	2023
163 400 \$	1,00000 %	2024
470 000 \$	1,25000 %	2025

Prix : 98,96300

Coût réel : 1,44821 %

3. CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DU CENTRE-SUD GASPÉSIEN

156 000 \$	1,54000 %	2021
158 300 \$	1,54000 %	2022
161 000 \$	1,54000 %	2023
163 400 \$	1,54000 %	2024
470 000 \$	1,54000 %	2025

Prix : 100,00000

Coût réel : 1,54000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme **BANQUE ROYALE DU CANADA** est la plus avantageuse;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Roméo Briand

APPUYÉ PAR: Monsieur Hébert Huard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Ville de Paspébiac accepte l'offre qui lui est faite de **BANQUE ROYALE DU CANADA** pour son emprunt par billets en date du 15 septembre 2020 au montant de 1 108 700 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 2004-259, 2004-262 et 2020-498. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

2020-09-257

10. MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 2020-03-68 POUR MANDATER DES REPRÉSENTANTS DE LA VILLE POUR LA VENTE D'UNE PARTIE DE TERRAIN – M. DENIS LEBLANC

CONSIDÉRANT la résolution portant le numéro 2020-03-68 dûment adoptée lors de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Paspébiac tenue le lundi 9 mars 2020 à 19 h;
CONSIDÉRANT QU'une partie de terrain enclavé portant le numéro de lot 6 295 838 appartenant à la Ville sur la 3^e avenue Ouest fait l'objet d'une demande d'achat par un contribuable;

CONSIDÉRANT QUE ce contribuable a manifesté le désir d'acquérir environ 4 500 mètres de superficie de cette partie de terrain enclavé pour un montant de 3 000 \$ taxes en sus;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de mandater des représentants officiels de la Ville de Paspébiac afin de conclure la transaction chez un notaire;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Florian Duchesneau
APPUYÉ PAR : Monsieur Henri Alain

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE MODIFIER la résolution 2020-03-68;

D'AUTORISER Monsieur Régent Bastien, maire et Monsieur Daniel Langlois, directeur général et greffier à signer tout document relatif à cette vente.

L'acquéreur s'engage à payer tous les frais reliés à la transaction dont le notaire, arpenteur ou tout autre professionnel au dossier.

2020-09-258

11. DEMANDE DE PAIEMENT POUR HONORAIRES PROFESSIONNELS – ÉTUDE ST-ONGE & ASSELS

CONSIDÉRANT QUE l'étude St-Onge & Assels, avocats a reçu un mandat de représenter la Ville de Paspébiac dans le dossier de l'ancien directeur général;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu la note d'honoraires professionnels pour services rendus de l'étude St-Onge & Assels;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Henri Alain
APPUYÉ PAR : Madame Nathalie Castilloux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ÉMETTRE un chèque via le service de la comptabilité au montant de **38 396,77 \$** afin de couvrir l'ensemble des honoraires professionnels pour services rendus dans le présent dossier.

2020-09-259

12. DEMANDE DE PAIEMENT FACTURE – ARÉO-FEU

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu la facture des pièces et accessoires pour la lutte contre les incendies de notre fournisseur ARÉO-FEU;

CONSIDÉRANT QUE ces accessoires sont essentiels pour la sécurité des membres de l'escouade des incendies,

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Solange Castilloux
APPUYÉ PAR : Monsieur Roméo Briand

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ÉMETTRE un chèque via le service de la comptabilité au montant de **15 120.65 \$** afin de couvrir l'acquisition des articles reçus.

2020-09-260

13. DEMANDE DE PAIEMENT FACTURE –GHD

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Paspébiac a reçu une facture progressive n° 2 de l'ordre de 11 340,90 \$ afin de couvrir les frais inhérents au mandat de contrôle qualitatif des matériaux de la réhabilitation de la rue Day Nord;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Florian Duchesneau

APPUYÉ PAR : Monsieur Roméo Briand

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ÉMETTRE un chèque via le service de la comptabilité au montant de **13 140.90 \$** taxes incluses à la firme GHD.

2020-09-261

14. DEMANDE DE PAIEMENT N° 2 – EUROVIA QUÉBEC – RÉFECTION RUE DAY NORD – PROJET 115197.001

ATTENDU QUE, la Firme d'ingénierie Norda Stelo qui est mandatée sur ce projet recommande la demande de paiement n°2 pour les travaux exécutés jusqu'au 31 août 2020;

ATTENDU QUE le montant recommandé est de **598 482,36 \$** taxes incluses;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nathalie Castilloux

APPUYÉ PAR : Monsieur Hébert Huard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'AUTORISER Monsieur Régent Bastien, maire, à émettre un deuxième (2^e) paiement au montant de **598 482,36 \$** taxes incluses sous la recommandation de la firme d'ingénierie Norda Stelo à **EUROVIA QUÉBEC** relativement aux travaux exécutés jusqu'au 31 août 2020 sur la rue Day Nord entre la 3^e avenue Ouest et la 5^e avenue Ouest.

2020-09-262

15. RÉOLUTION POUR MANDATER UN REPRÉSENTANT DE LA VILLE POUR CORRIGER DES ERREURS LORS DE LA RÉVISION CADASTRALE 2016

ATTENDU QU'en 2016, le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) à procéder à des travaux de révision de cadastres sur le territoire de Paspébiac;

ATTENDU QUE cette révision a eu pour conséquence d'enclaver certains lots sur le 4^e Rang ainsi que sur les rangs 5 et 6;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Henri Alain

APPUYÉ PAR : Madame Nathalie Castilloux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE MANDATER Monsieur Daniel Langlois, directeur général, d'entrer en contact avec le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles ainsi que la firme d'arpenteurs qui ont effectué les travaux de cadastres afin de corriger les lots enclavés portant les références; 5 577 180, 5 577 179, 5 577 177, 5 577 176 et ainsi remettre en vigueur les cadastres tels qu'ils étaient avant les travaux de révision.

Aussi, de mandater la direction générale à poursuivre le même travail pour les rangs 5 et 6.

2020-09-263

16. RÉOLUTION POUR MANDATER DES REPRÉSENTANTS DE LA VILLE – ACQUISITION DE TERRAINS

ATTENDU QUE la municipalité planifie entre l'École polyvalente et le Complexe sportif, l'aménagement d'un futur « Parc Linéaire » délimité à l'est par la rue Chapados, au nord par la 3^e avenue Est, à l'ouest par la rue Maldemay et au sud par le boulevard Gérard-D.-Levesque Est;

ATTENDU QUE la Ville veut accentuer sa présence dans le transport actif;

ATTENDU QUE la municipalité s'engage à donner accès au « Parc Linéaire » à tous ses résidents par tous les points cardinaux;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Solange Castilloux

APPUYÉ PAR : Madame Nathalie Castilloux

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ

DE MANDATER le directeur général, Monsieur Daniel Langlois, de négocier l'acquisition de terrains au nord et au sud du futur « Parc linéaire » ainsi que tous terrains, servitudes, droits de passage nécessaires à sa réalisation.

Les 3 conseillers suivants ont voté contre cette résolution :

- M. Florian Duchesneau
- M. Hebert Huard
- M. Henri Alain

2020-09-264

17. PERMISSION DE VOIRIE

ATTENDU QUE la municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes à l'entretien du ministère des Transports;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'obtenir une permission de voirie du ministère des Transports, pour intervenir sur les routes à l'entretien du Ministère;

ATTENDU QUE la municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

ATTENDU QUE la municipalité s'engage à respecter les clauses des permis émis par le ministère des Transports;

ATTENDU QUE la municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

ATTENDU QUE la municipalité s'engage également à demander, chaque fois qu'il sera nécessaire, le permis requis;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Solange Castilloux

APPUYÉ PAR Madame Nathalie Castilloux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la municipalité demande au ministère des Transports de lui accorder les permissions de voirie au cours de l'année 2020, et

QU'elle autorise Monsieur Régent Bastien, maire, Monsieur Daniel Langlois, directeur général et Madame Annie Chapados, trésorière à signer les permis requis.

18. OCTROI DE CONTRAT – SOUMISSION ANCIEN GARAGE RUE ST-PIE X

CONSIDÉRANT la nécessité d’entretenir la structure de l’ancien garage municipal situé sur la rue St-Pie X;

CONSIDÉRANT QUE sur invitation, deux (2) contracteurs ont répondu dans les délais prévus et proposé les soumissions suivantes :

- Les Constructions 88 Inc. de par sa 2^e proposition pour un montant de 8 200 \$ taxes en sus dont la soumission est valide pour une période de 30 jours;
- Les Constructions LCS 2012 Inc. pour un montant de 10 680 \$ taxes en sus dont la soumission est valide pour une période de 15 jours;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Florian Duchesneau
APPUYÉ PAR Madame Nathalie Castilloux

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ :

DE RETENIR la soumission la plus basse au montant de **8 200 \$** taxes en sus;

D’OCTROYER à « Les Constructions 88 Inc. » le contrat pour les réparations de la façade de l’ancien garage municipal situé sur la rue St-Pie X.

19. RAPPORT DES CONSEILLERS

Madame Solange Castilloux,

- Rencontre avec le Comité Jeunesse de la Ville.
Planification des activités pour la fête d’Halloween et le défilé de Noël, tout en suivant les recommandations de la Santé publique
- Une rencontre est prévue avec un agent de Promotion et de Prévention nouvellement nommé au CISSS de la Gaspésie.

Madame Nathalie Castilloux,

- Un chèque de 1 547.30 \$ a été émis par IGA Paspébiac à la Ville de Paspébiac pour soutenir les activités du Comité Jeunesse suite à une collecte fonds. Ce sont des fonds requis suite à une cueillette de bouteilles vides.

Monsieur Henri Alain :
N/A

Monsieur Florian Duchesneau :
N/A

Monsieur Hébert Huard :
N/A

Monsieur Roméo Briand,

- Suivi des activités du Site Historique National de Paspébiac

20. AFFAIRES NOUVELLES

21. PÉRIODE DE QUESTIONS

- Accès au « Parc Linéaire », quels sont les endroits probables où seront les sentiers
- Utilité et nécessité d’un terrain de football au « Parc Linéaire »
- Projet d’aqueduc et d’égout pour le rang des Alain (3^e avenue est)

- Projets sur le site du banc de pêche sont-ils toujours actifs
- Divulgence des états financiers du Centre culturel et du Complexe sportif
- Contrat avec le CGER et un bilan sommaire
- Grands projets structurants, présentation en public et sondages prévus
- Un citoyen demande aux conseillers municipaux qui sont contre le « Parc Linéaire » et s'il est possible de présenter leurs arguments
- Intentions de la Ville de Paspébiac au sujet du Site Historique National du Banc-de-Pêche de Paspébiac.

2020-09-266

22. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nathalie Castilloux

APPUYÉ PAR : Madame Solange Castilloux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la séance soit levée. Il est 21 h 30

Régent Bastien, maire

Daniel Langlois, greffier